

Toulon, le 2 Novembre 2004

GROUPE DE SUBDIVISIONS DU VAR

**ZONE INDUSTRIELLE DE TOULON-EST
1041, AVENUE DE DRAGUIGNAN – BP 337
83 077 – TOULON CEDEX 9**

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

A

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES CARRIERES

O B J E T : **Changement d'exploitant .**
Ancien exploitant : GRANULATS SUD
Nouvel exploitant : GRANULATS DU MIDI.

GIDIC : **N° 64 1209 - P2**
GIDIC : **N° 64 1210 - P1**
GIDIC : **N° 64 1936 - P3**

La Société GRANULATS du MIDI sollicite l'autorisation de se substituer à la société GRANULATS SUD pour l'exploitation des trois (3) carrières suivantes :

- carrière située au lieu dit "Hugueneuve" sur le territoire de la commune d'EVENOS, autorisée par arrêté préfectoral du 6 Août 1998
- carrière située au lieu dit "Val d'Aren" sur le territoire des communes du CASTELLET, Le BEAUSSET et EVENOS autorisée par arrêté préfectoral du 23 décembre 1975
- carrière située au lieu dit "Bozon" sur le territoire de la commune de FREJUS, autorisée par arrêté préfectoral du 9 octobre 1986.

Les dossiers présentés sont recevables en la forme. Il s'agit en fait d'un simple changement de raison sociale.

Pour chaque carrière, le nouvel exploitant doit établir des garanties financières pour une nouvelle période de cinq ans.

.../...

Ces garanties financières s'établissent comme suit :

- carrière d'"Huguenoue" à Evenos :
Compte tenu des travaux de réaménagement déjà réalisés et de l'actualisation, le montant des garanties financières passe de 174.554 euros à 80 790 euros
- carrière du "Vald'Aren" au Beausset :
Compte tenu des nouvelles surfaces exploitées et de l'actualisation le montant des garanties financières passe de 469 512 euros à 559 715 euros
- carrière de "Bozon" à Fréjus
Il n'y a quasiment pas eu d'activité. Il s'agit donc d'une actualisation. Le montant des garanties financières passe de 101 378 euros à 117 294 euros.

Nous proposons à la commission départementale des carrières d'émettre un avis favorable aux projets d'arrêtés préfectoraux ci-joints.